

**4356**

COMITE PERMANENT INTERETATS DE  
LUTTE CONTRE LA SECERESSE  
DANS LE SAHEL (CILSS)

CLUB  
DU  
SAHEL

---

**SYNTHESE FINALE DE LA RENCONTRE DE SEGOU  
SUR LA GESTION DES TERROIRS SAHILIENS**

**JUIN 1989**

DE LA STRATEGIE DE NOUAKCHOTT A LA CONCERTATION REGIONALE  
"ORIENTATIONS DE SEGOU"

PREAMBULE : DE NOUAKCHOTT A SEGOU

Depuis vingt ans le Sahel subit une sécheresse persistante et une dégradation écologique qui, conjuguées à la crise économique et à la croissance démographique, ont durement éprouvé les populations et handicapé les efforts de développement des pays sahéliens.

Face à cette situation, et à l'initiative du CILSS et du Club du Sahel, les responsables sahéliens se sont réunis à Nouakchott en 1984 ; ils ont proposé une stratégie de lutte contre la désertification adoptée par tous les Etats et soutenue par leurs partenaires de la Communauté Internationale.

Depuis, les Etats ont élaboré des plans nationaux de lutte contre la désertification et de développement économique et social et se sont engagés dans des actions de grande ampleur.

1. Il est apparu que les programmes et projets éprouvaient des difficultés à traduire en termes opérationnels les points clefs de la stratégie de Nouakchott tels que la participation des populations, l'approche terroir, l'approche globale.
2. Parallèlement, on constatait la multiplication d'actions positives de développement local par des organisations rurales de toute nature et dans toutes les situations agro-écologiques ; cependant, ces actions ne se sont pas généralisées dans un processus de développement durable.
3. De même, les partenaires de développement exprimaient leurs préoccupations devant la faible efficacité de leurs aides en terme de contribution à un développement durable au Sahel.
4. Dans ces conditions, les méfaits de la désertification ont continué à s'élargir, contribuant à aggraver encore les difficultés socio-économiques des populations, de leurs organisations et des Etats.

Conscients de cette situation, le CILSS et le Club du Sahel ont pris l'initiative d'organiser à SEGOU, une **RENCONTRE DE CONCERTATION** entre les trois acteurs de développement du Sahel que sont les populations représentées par leurs organisations rurales, les Etats et leurs partenaires de la Communauté Internationale (aides - publics et ONG).

Première de son genre, la Rencontre de SEGOU avait pour objectif central de donner un contenu opérationnel à la participation des populations, à la gestion de terroirs et à l'approche globale, afin que le Sahel puisse s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

La concertation de Ségou a été riche, franche, animée; des expériences positives et diverses ont servi de support aux débats ; chacun a fait valoir son point de vue dans un esprit de respect mutuel. De leur rencontre à SEGOU, les organisations rurales, les Etats et leurs partenaires de développement ont dégagé des **ORIENTATIONS** qui leur paraissent essentielles à l'échelle du Sahel.

#### ORIENTATIONS

##### 1. La réhabilitation écologique : reconstituer un capital dégradé

La pression foncière, l'inadaptation des systèmes et techniques de production qui n'ont pas évolué assez vite, et les différentes sécheresses ont conduit à une grave dégradation du milieu. Le capital initial ayant été ainsi en partie perdu, il convient de procéder à une réhabilitation.

Le cout de cette réhabilitation est très élevé. Parmi les techniques à utiliser, certaines sont immédiatement applicables par la population, d'autres complexes et couteuses relèvent de l'intervention de l'Etat pour leur mise en oeuvre. La participation consciente et volontaire des populations concernées est une condition nécessaire au succès, mais elle n'est pas suffisante.

Des aides extérieures seront indispensables car le seul travail volontaire a ses limites. D'abord, les producteurs lorsqu'ils sont confrontés à la survie de leur exploitation privilégient la recherche de revenus à court terme. Or la réhabilitation représente des investissements dont les effets se sentiront seulement à moyen et long terme. Il convient donc de définir des incitations et des aides permettant aux producteurs de consentir les efforts nécessaires : appuis logistiques, fonds de soutien au revenu. A cet égard, les programmes d'ajustement structurel devront prendre en compte la dimension écologique.

Par ailleurs, cette réhabilitation doit être conçue non seulement pour préserver le milieu, mais surtout pour permettre d'améliorer la production et de créer des sources de revenus afin de faire face aux dépenses monétaires auxquelles sont confrontés les producteurs.

Les travaux à entreprendre nécessitent un appui technique des services administratifs spécialisés qui doivent disposer des moyens nécessaires à leur mission.

## 2. La gestion des terroirs : gérer avec les collectivités locales

La réhabilitation écologique se fait dans le cadre de la gestion des terroirs, c'est-à-dire d'une gestion ordonnée des ressources naturelles renouvelables. Cela suppose le recours à de nombreuses techniques. Certaines s'appliquent aux espaces pastoraux, d'autres aux terroirs sahéliens dégradés, d'autres encore aux différentes formes de terroirs plus arrosés et plus favorables à une intensification agricole.

Ces techniques ne sont pas connues de tous. Des efforts pour les faire connaître et favoriser les échanges sur les expériences sont nécessaires. Des opérations de recherche-développement doivent répondre aux problèmes posés par les principaux intéressés.

Mais, disposer de techniques satisfaisantes n'est pas suffisant. Il faut aussi que les ruraux s'organisent de manière efficace. Il existe des formes très variées d'organisations et d'institutions rurales en fonction des problèmes posés comme par exemple : la gestion des forêts, d'un bassin versant ou d'un espace pastoral. L'essentiel est que ces organisations soient autonomes dans leur fonctionnement, leur encadrement et leur gestion, ce qui implique, entre autres, une reconnaissance juridique de leur existence.

## 3. Décentralisation : accroître l'efficacité

Les Etats accompagneront ce mouvement de prise de responsabilité par les collectivités locales si celles-ci montrent qu'elles peuvent réellement prendre en main leur développement. Cette transition suppose que les administrations facilitent la sensibilisation des collectivités et leur confient la gestion d'une partie des activités de service public.

L'Etat devra prendre de nouvelles mesures institutionnelles afin de garantir et d'arbitrer le développement locale. Cela implique en effet de définir et d'appliquer des politiques globales d'aménagement du territoire afin d'assurer l'équilibre des investissements et des politiques favorisant les revenus des ruraux et l'émergence d'une société civile.

Les partenaires de la Communauté Internationale, dans leur recherche d'un rapprochement avec des organisations rurales pour améliorer l'efficacité de leur aide, pourraient de la même manière confier à leurs agences locales une partie de leurs procédures et pouvoirs de décision.

En définitive, il convient d'établir des règles de partenariat aussi claires que possible entre les trois "familles" : organisations rurales, Etats et bailleurs de fonds.

#### 4. Le foncier : sécuriser les investissements dans les terroirs

La diversité des problèmes fonciers qui se posent localement et qui sont devenus aigus avec la pression sur l'utilisation des terres, implique de savoir articuler de manière souple le droit moderne (trop mal connu) et le droit traditionnel. Une solution est de consulter les organisations de producteurs pour résoudre les litiges.

Parmi les problèmes fonciers, le développement d'un marché de la terre dans certaines zones aménagées, recèle des dangers. Les producteurs les plus pauvres et marginalisés contraints de vendre des parcelles sont en effet conduits à surexploiter la terre et participer ainsi à la dégradation écologique. Les paysans ayant perdu leurs terres grossissent le nombre des chômeurs urbains. Il sera sans doute nécessaire de trouver les règles adéquates pour éviter ces problèmes.

A court terme, le problème essentiel est celui de l'insécurité des investissements fonciers : tout investissement d'amélioration de la terre par des producteurs est impossible si ceux-ci ne sont pas certains de bénéficier des fruits de leur travail. Des solutions de droit doivent être trouvées.

## 5. Crédit et épargne locaux : accroître l'investissement local

Le succès du crédit et de l'épargne repose sur le développement d'organisations locales volontaires viables, de type mutuel, associatif ou coopératif, viables dont les membres sont liés par un contrat de confiance.

Il est nécessaire de soutenir des expériences de différents systèmes d'épargne et de crédit s'adaptant aux situations locales.

Cependant, la liaison avec le système bancaire pose des problèmes qu'il faut résoudre :

- concernant les prêts aux producteurs, un allongement des durées d'amortissement est nécessaire, afin de tenir compte de l'incertitude des revenus due aux aléas climatiques ;
- de même, les garanties demandées doivent s'adapter de manière souple à la situation des producteurs selon les régions ;
- les contrats de prêt doivent être clairs et fermes afin que les emprunteurs sachent quels sont leurs engagements.

Plus globalement, l'insécurité sur les prix et les marchés gêne les producteurs pour s'engager dans des emprunts. Les Etats devraient donc réfléchir sur des politiques permettant de limiter les trop grandes fluctuations dans les prix des principaux produits, assister les organisations de producteurs en matière de connaissance des marchés et promouvoir la transformation, la conservation et la commercialisation des produits. Il en est de même pour les aides alimentaires qui doivent s'inscrire dans ces politiques.

## 6. Femmes : valoriser leur participation

Le rôle traditionnel de la femme rurale a été accru par les phénomènes de désertification et d'émigration. Les femmes sont donc amenées à assumer des responsabilités nouvelles. En particulier, elles prennent une part essentielle dans la réhabilitation écologique et la gestion des terrains.

Pourtant, leur statut dans la société n'est pas encore à la hauteur des responsabilités qu'elles assument. Les évolutions en cours les conduisent à demander des parcelles suffisantes pour faire face à leurs besoins monétaires, à accéder aux équipements agricoles et donc au

crédit, à participer aux décisions qui concernent la vie de la communauté.

Par ailleurs, il est nécessaire de consentir des efforts de formation dans les domaines qui les intéressent car, souvent, la vulgarisation ne s'adresse pas à elles. En outre, il conviendrait de proposer des aides permettant d'alléger leurs tâches quotidiennes et favorisant la diversification des productions et activités susceptibles de créer des revenus nouveaux.

#### 7. Information - Formation : échanger des expériences

Les expériences locales sont d'une grande richesse. Les succès, comme les défaillances comportent des enseignements précieux que les ruraux veulent connaître et apprécier directement.

Les échanges, s'ils sont organisés et favorisés permettent de faire avancer plus vite les idées et de les diffuser. A cet effet, une véritable politique de communication doit être mise en place : elle conférera aux problèmes ruraux la place prioritaire qu'ils méritent et prendra en considération les préoccupations majeures du monde rural. Elle mobilisera les mass média et les moyens alternatifs d'information et s'appuiera sur des visites et des échanges d'expérience entre pays sahéliens.

Outre les techniques agricoles et de réhabilitation du milieu, un accent devrait être mis sur les formes d'organisation de gestion et d'animation dont les collectivités locales ont besoin pour s'autogérer. Cela suppose aussi des échanges mais surtout des formations appropriées.

#### 8. Population et développement : maîtriser son avenir

Tenant compte de l'environnement écologique, social et économique du Sahel, la question des politiques de population doit sous-tendre le développement durable mérite d'être examinée à la lumière du Programme d'Action de N'Djaména.

Il se révèle primordial d'associer les populations à la définition et à la mise en œuvre de telles politiques.

### LA RENCONTRE REGIONALE DE SEGOU :

- SOUHAITE que les Etats sahéliens prennent en compte et mettent en œuvre les orientations de Ségou ;

- APPELLE les Organisations rurales, les Etats sahéliens et leurs partenaires de la Communauté Internationale à prolonger l'esprit de Ségou par des rencontres de concertation à trois pour engager des actions concrètes de développement durable dans tout le Sahel ;

- DEMANDE au CILSS et au Club du Sahel de travailler à la mise en œuvre des orientations de Ségou et de poursuivre les réflexions engagées.

## LISTE DES PARTICIPANTS

### ORGANISATIONS RURALES SAHELIENNES

#### BURKINA FASO

M. ILBOUDO André Eugène	Association Vive le Paysan
M. KONE Joachim	Société Coopérative Agricole de Sya
M. SAWADOGO Neb-noma	Groupement NAAM Somiaga
M. TAOKO Noufou	Groupement Villageois Sabouma
Mme BASSOLE Marie	Responsable de zone Pagalayiri
Mme OUEDRAOGO Kadiatou	Animatrice CRFA à Noogo (Yatenga)

#### ILES DU CAP-VERT

M. Abreu dos Santos Jacinto	Consultant
-----------------------------	------------

#### GAMBIE

Mme THIAM-Sained Maryam	Women's group Sukuta Village
M. NDOUR Keba	Rice growing society
M. DABO Mamadou	LRD division Soma

#### GUINEE-BISSAU

M. FERNANDEZ Raul	
-------------------	--

#### MALI

M. DICKO Boureima	Unité pastorale de Boni
M. Mohamed Elmeloud	Unité pastorale de Karwassa
M. KEITA Narembe	Association villageoise de Karan
M. MAIGA Hama Mamadou	Association villageoise de Tandibi
M. BREMA Sogoba	Ton villageois de Goumenke
M. SANOGO Gacoussou	Ton villageois de Kaniko
M. THERA Pierre	Association villageoise et Ton de Souara
M. Mousca TOURE	Association villageoise de Youri
Mme COULIBALY Nantene	Animatrice CMDT de Fana
Mme SOUMARE Assa	Directrice du CAC de San
M. MAIGA Mahamane	Association villageoise de Kondini

NIGER

M. Ali Sahad  
M. Ibrahim Harouna  
M. Ibrahima S. Alezine  
M. Soli Abouzeidi  
Mme Ramatou Abdoulaye

Coopératives d'éleveurs du  
Département de Zinder  
Care - Tahoua  
Groupeement villageois de Tahoua  
Coopératives CLUSA Tahoua  
Projet Care-Niger Tillabéry

SENEGAL

M. Bara Goudiaby  
M. Samba Der Gaye  
M. Pierre Faye  
M. Baganda Sakho  
Mme DIALLO Aminata  
Mme Germaine Diene  
M. Ndiaye Diatourou

Comité d'action Fogny (CADEF)  
Association des Jeunes, Ross  
Bethio  
Association "And Jeriruu" de  
Boulel  
Groupement Soxaana Fedde  
Animatrice du CADEF  
Maison familiale rurale de Adeane  
Fédération Association du Fouta

TCHAD

M. Djibrine Victor  
M. Roandingar Michel

Organisation paysanne de Bandoro  
Comité local agricole de Pa-Illi

REPRESENANTS DES ETATS MEMBRES DU CILSS

BURKINA FASO

M. Mamadou COULIBALY  
M. Michel SEDOGO

Ministère de l'Action Coopérative  
Paysanne  
Ministère de la Recherche  
Scientifique

CAP-VERT

Mme Dias Alayde

Ministère du Développement Rural  
et du Plan

GAMBIE

M. Jagne Alhaji Alhassan

Ministère de l'Agriculture

GUINEE-BISSAU

M. Gomes Dias Nelson  
M. Boissy José

Ministère du Développement Rural  
Directeur du BPSA

## MALI

M. Drave El Hassane	CONACILSS, Ministère de l'Agriculture
M. Dembélé Ouarazan	Ministère de l'Agriculture
M. TRAORE Djiriba	Direction Nationale des Eaux et forêts
M. KEITA Mamadou	Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la base
M. Mamadou Yero	Ministère de l'Agriculture
M. Touré Ousmane	Ministère de l'Agriculture
M. Sinente Mama	Ministère de l'Agriculture
M. Maiga Amadou	Ministère de l'Elevage et Environnement
M. Mahady Sissocko	Direction Nationale de la cartographie
M. Guèye Boubacar Youma	Présidence.
M. Bagourou Noumansana	Directeur National Adjoint de l'Agriculture
M. Bamba Aliou	Directeur Adjoint du Génie Rural

## MAURITANIE

M. Thiaw Ibrahima	Minitère du Développement Rural
-------------------	---------------------------------

## NIGER

M. Daoure Abdou	Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Agriculture
M. Wata Issoufou	Direction Départementale de l'environnement de Tillabéry

## SENEGAL

M. Lo Cheikh Tidiane	Inspection de l'Agriculture (Kaolack)
M. M'Boup Medou	Directeur des Affaires scientifiques et techniques du Plan et de la Coopération

## TCHAD

M. N'Doasgnar Gaingar	Ministère de l'Agriculture
M. M'Baiorbe Ndouba	Ministère de l'Agriculture - CONACILSS



ITALIE

M. Andreoni Eddy

Bureau de Coopération/Ouagadougou

JAPON

M. Azuma Hiroshi  
M. Takahashi Kazuma

Ministère des Affaires Etrangères  
Association Sahel, Tokyo

PAYS-BAS

Mme Christina Van Koopen

Ministère des Affaires Etrangères  
Dept. ONG - La Haye

PNUD (Réseau Afrique 2000)

Mme Dorothy Gordon

Coordinator AFRICA 2000 NETWORK,  
New York

SUISSE

M. Denis Bugnard

DDA/Coopération Suisse

Mme Marguerite Schlechten Rauber Direction coopération  
développement/Bamako

ONU/DPI

M. Njinga Collinet F.

Centre Information/Ouaga

IUCN

(Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

M. Michel Roger

Directeur Projet/Mopti

UNSO

M. Mandeng Augustin

Chef du  
Regional/Ouagadougou.

Bureau

ORGANISATIONS INTER-AFRICAINES

CIEH

M. Vlaar Jan

Dept. Hydraulique  
agricole/Ouagadougou

LIPTAKO GOURMA

M. Ganoua Sillimane  
M. Bonou D. Alphonse

Directeur Général  
Div. agro-pastorale

**PERSONNES RESSOURCES  
CONSULTANTS ET INVITES DU CILSS ET DU CLUB DU SAHEL**

M. Bossard Laurent	M. Broekhuysen Jan
Mme Doka Diarra Marthe	M. Drabo Abdelsalam
M. Gagnon Jean-Pierre	M. Griffon Michel
M. Kane Abdoulaye	M. Kondé Luis
Mme Margais Annick	M. Moineau Jacques
Mme Monimart Marie	M. M. Otto John
M. Ouédraogo Dieudonné	M. Reij Chris
M. Rochette René Marceau	M. Srrech Serge
M. Thomson James	M. Traore Soumana
M. Vaillancourt Pierre	M. Peeters Wim
M. Field Ted	Mme Peeters de Haan

**PRESSE ET MEDIAS**

M. Vincent Leclercq	Agence SYFIA, Paris
M. Kader Diop	AFP
M. B. Vignon	RFI
M. Riols	BBC
M. Touré Aboubacrine	RTM
M. Diakité Mamadou	RTM
M. Diakité Moussa	RTM
M. Camara Moussa	RTM
M. Dembelé	Bureau Régional de Presse, Ségou

**SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS**

M. BRAH Mahamane	Secrétaire Exécutif
M. Bé Ibrahima Demba	Projet Diagnostic Permanent
M. Bado Jean	Programme Allemand CILSS
M. Bayilli Malick	Comptable
M. Filippi Maurizio	Assistance Technique Italienne
M. Kaboré François	Service Ressources en Eau
M. Goumankoye Moukeila	Service Ecologie-Environnement
M. Kamara Oumar	Service des Etudes et de la Réflexion Stratégique
M. Koutaba Michel	Directeur des Projets et Programmes
M. Lauras	Assistance Technique Française
M. Merazka	Assistance OMS
M. Neufeldt	Programme Allemand CILSS
M. Reid Steve	Assistance USAID
M. Seye Chérif	Service Documentation/Information
M. Sunzini Piero	Assistance Technique Italienne
M. Trutat Jean-Marie	Assistance Technique CCE
M. Van Mourik	Programme Allemand CILSS
M. Vicens Guy René	DEP

### INSTITUT DU SAHEL

M. Jallow	Directeur Général
M. Bé Moussa Batchily	Directeur Formation
M. Konaté Madi	Directeur Administratif et Financier
M. Keymaye Ignegongba	CERPOD

### SECRETARIAT DU CLUB DU SAHEL

M. Jean-H. Guilmette	Directeur
M. J. Roosmans	Administrateur
M. J-M Pradelle	Administrateur
Mlle Marie-Françoise Rozier	Agent Administratif

### INTERPRETES

M. Togo Mamadou	INSAH
M. Konté Souleymana	INSAH

### SECRETARIAT D'APPUI

M. Konaté Ismaila	Opérateur de saisie
Mme Niare Madina	Secrétaire de Direction
M. Diara Lamine Mamadou	Documentaliste
M. Coulibaly Youssouf	Technicien reproducteur

### LISIE DE LA DELEGATION REGIONALE DE SEGOU

M. Sissoko Moussa	Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme (Directeur Régional des Travaux Publics)
M. Macalou Abdoulaye	Directeur Régional (Direction Régionale des Affaires Sociales)
M. Maiga Idrissa	Chef Division Epidémiologique et Prévention (DRSP) - Direction Régionale de la Santé
M. Djire Abdoulaye	Comptable Mairie de Ségou
M. Kane Boukary	Environnement et Elevage - Direction Régionale des Eaux et Forêts
M. Ag Hamaty Mohamed	Chef de Projet Aménagement des terroirs CRD

M. Mactar Diallo	Directeur Opération Riz
M. Sidibé Bréhima	Conseiller au Développement du Gouverneur - Gouvernorat
M. Doumba Mahamédi	Directeur Régional de l'Agriculture
M. M. Ali Sacko Mohamed	Directeur Régional du Plan